

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAUT

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt six, le vingt-cinq juin à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 19 juin 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12.05.2026
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5.06.2026

Affaires générales

- Mise à jour du tableau du conseil municipal
- Remplacement conseiller municipal démissionnaire (CCAS, commissions...)
- Fixation prix de vente du terrain
- Convention de disponibilité des Sapeurs-Pompiers volontaires (SDIS)
- Référent randonnée Fougères Agglomération
- Représentant à l'assemblée spéciale de l'Office de Tourisme
- Référent agent Comité des Œuvres Sociales

Foncier

- Aménagement Eteurie
- Foncier Résidence Le Parc

Finances

- Loyer P'tit Mic
- Loyer logement La Valière
- Taxe locale sur la publicité extérieure
- Subventions aux associations 2026
- Tarif prix de journée ALSH
- Subvention CCAS voyages scolaires
- Décisions modificatives
- Participation multi-accueil Louvigné-du-Désert 2025

Personnel

- Création emploi non permanent : service technique

Information médiathèque

Questions diverses

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :



BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERALT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	P	CHICQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	P
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P arrivée en cours de séance
MOUBECHÉ Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	P
GUERIN Benoît	P	PHILIPPEAUX Nelly	P arrivée en cours de séance
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVÉE Rémy	P		

Avait(ent) donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
Nelly PHILIPPEAUX	Victor MIGNOT	La séance jusqu'à l'arrivée de Mme Philippeaux
Nathalie DOUARD	Marylène GROUSSARD	La séance jusqu'à l'arrivée de Mme Douard

ADMINISTRATION GENERALE

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Madame le Maire propose de désigner un secrétaire de séance,

Madame le Maire propose M. Stéphane FOUGERES

Délibération : Le conseil municipal après avoir délibéré ; à l'unanimité, désigne Mme M. Stéphane FOUGERES, secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12.05.2026

Madame la Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 mai 2026. Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2026.

3) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5.06.2026

Madame la Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 5 juin 2026. Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.

AFFAIRES GENERALES

4) Mise à jour du tableau du conseil municipal

Vu la démission de M. Jean-Pierre HAREL, conseiller municipal, reçue en mairie le 3 juin 2026,

Vu l'article L 270 du code électoral stipulant que lorsqu'un siège de conseiller devient vacant il est fait appel à son suivant de liste,

Considérant que le suivant de la liste « Valeurs Communes » est M. Rémy GENNEVÉE,

Considérant que M. Gennevée a été installé immédiatement,

Madame le Maire propose de mettre à jour le tableau du conseil municipal de la façon suivante :

DÉPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

COMMUNE :

ARRONDISSEMENT

SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault

FOUGERES - VITRE

EPCI à fiscalité propre :

FOUGERES AGGLOMERATION

Effectif légal du conseil municipal

19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des
collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautai re
1	Maire	Mme	BORDET Rosi	06.06.1968	20.03.2026	14	OUI
2	Premier adjoint	M.	FOUGERES Stéphane	18.02.1969	20.03.2026	15	
3	Deuxième adjointe	Mme	ROSSIGNOL Séverine	07.10.1980	20.03.2026	15	
4	Troisième adjoint	M.	GUÉRAULT Samuel	30.06.1987	20.03.2026	15	
5	Quatrième adjoint	Mme	GROUSSARD Marylène	26.09.1966	20.03.2026	15	
6	Conseillère municipale	Mme	CHIQUEVILLE Catherine	06.11.1955	15.03.2026	384	
7	Conseiller municipal	M.	M. LODÉ Paul	26.07.1956	15.03.2026	384	
8	Conseiller municipal	M.	LE CONNIAT Michel	28.07.1967	15.03.2026	384	
9	Conseiller municipal	Mme	DAUGUET Christèle	27.02.1969	15.03.2026	384	
10	Conseiller municipal	Mme	DOUARD Nathalie	12.04.1972	15.03.2026	384	
11	Conseiller municipal	Mme	MOUBÈCHE Patricia	29.03.1976	15.03.2026	384	
12	Conseiller municipal	M.	BAILLEUL Julien	08.04.1988	15.03.2026	384	
13	Conseiller municipal	Mme	BERTIN Pauline	29.05.1992	15.03.2026	384	
14	Conseiller municipal	M.	JACQUOT Vincent	24.09.1995	15.03.2026	384	
15	Conseiller municipal	M.	GUERIN Benoît	28.11.1996	15.03.2026	384	
16	Conseillère municipale	Mme	PHILIPPEAUX Nelly	20.03.1975	15.03.2026	218	
17	Conseiller municipal	M.	MIGNOT Victor	11.03.1990	15.03.2026	218	
18	Conseillère municipale	Mme	HOCHET Lyna	14.08.1968	15.03.2026	165	
19	Conseiller municipal	M.	GENNEVÉE Rémy	01.12.1961	03.06.2026	165	

Délibération : Le conseil municipal après avoir délibéré ; à l'unanimité, adopte le

tableau du conseil municipal tel que présenté ci-dessus.

5) Remplacement conseiller municipal démissionnaire

1- Composition des commissions communales

Madame le Maire rappelle les commissions communales suivantes et propose de remplacer M. HAREL par M. Rémy GENNEVÉE :

a) Commission : « Pilotage stratégique et engagement pour l'avenir de la commune » dans laquelle les domaines suivants seront traités :

- Finances et prospective budgétaire
- Affaires scolaires
- Commande publique
- Ressources Humaines
- Relations institutionnelles et intercommunalité

Présidée par Mme le Maire, suppléée par Séverine ROSSIGNOL.

b) Commission « Aménager, sécuriser et préparer le cadre de vie de demain » dans laquelle les domaines suivants seront traités :

- Urbanisme et planification
- Bâtiments communaux
- Voirie et réseaux
- Mobilités
- Sécurité

Présidée par Stéphane FOUGERES, suppléé par Paul LODE et Julien BAILLEUL.

c) Commission « Faire vivre notre commune et accompagner son dynamisme » dans laquelle les domaines suivants seront traités :

- Affaires générales
- Vie économique et commerce
- Communication
- Modernisation et services à la population

Présidée par Séverine ROSSIGNOL, suppléée par Nathalie DOUARD et Benoît GUERIN.

d) Commission « Soutenir les initiatives locales et accompagner la transition » dans laquelle les domaines suivants seront traités :

- Vie associatives et citoyenneté
- Jeunesse : petite enfance et CMJ
- Sports
- Environnement, Espaces verts et embellissements
- Ruralité

Présidé par Samuel GUERAULT, suppléé par Patricia MOUBECHÉ et Catherine CHIQUERILLE pour les Espaces verts et les embellissements.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, nomme M. Rémy GENNEVÉE, membre des commissions ci-dessus.

1 abstention (VJ)

Commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle la délibération du 7.04.26 constituant la commission de contrôle des listes électorales,

Vu la démission de M. HAREL,

Madame le Maire propose de remplacer M. JP HAREL par M. Rémy GENNEVÉE,

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, adopte la proposition suivante :

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

- ***Michel LE CONNIAT***
- ***Pauline BERTIN***
- ***Vincent JACQUOT***
- ***Nelly PHILIPPEAUX***
- ***Rémy GENNEVÉE***

1 abstention (VJ)

Composition du CCAS

Madame le Maire rappelle la délibération du 7.04.2026 fixant le nombre de membres au CCAS à 6 membres élus et 6 membres nommés,

Madame le Maire rappelle que M. JP HAREL était un membre élu du CCAS,

Suite à la démission de M. HAREL, Mme le Maire propose de remplacer M. JP HAREL et demande s'il y a des candidatures dans la liste « valeurs communes ».

M. Rémy GENNEVÉE est candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats : 8 voix pour M. Rémy GENNEVÉE

11 Blancs

8 exprimés

.... Majorité absolue : M. Rémy GENNEVÉE

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, nomme, M. Rémy GENNEVÉE, Membre élu au CCAS, en remplacement de M. JP HAREL ;

Commissions de Fougères Agglomération

Madame le Maire propose de remplacer M. JP HAREL par M. R GENNEVEE aux commissions suivantes de Fougères Agglomération :

Commission 8 : Travaux et commande publique

Commission 11 : Equipements sportifs et loisirs

Délibération : Le conseil municipal, à la majorité, adopte la désignation de M. Rémy GENNEVÉE au sein des commissions 8 et 11 de Fougères Agglomération.

6) Fixation prix de vente du terrain

Madame le Maire expose la proposition de la commission urbanisme du 9.06.26 concernant les ventes de terrain que la commune effectue.

Madame le Maire propose les prix de terrain suivants :

- Maintenir le prix du terrain hors agglomération à 1 € le m² notamment les ventes découlant de l'enquête publique de 2020,
- Fixer le prix du terrain en agglomération à 5 € le m² quand celui-ci ne pourra recevoir de construction, étude au cas par cas.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les prix de cession suivants :

- 1 € le m² pour le terrain hors agglomération notamment les ventes découlant de l'enquête publique de 2020,
- 5 € le m² pour le terrain en agglomération qui ne recevra pas de construction, étude au cas par cas.

7) Convention de disponibilité des Sapeurs-Pompier volontaires (SDIS)

Madame le Maire informe que les employeurs peuvent conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours une convention de disponibilité des sapeurs-pompier volontaires,

Madame le Maire explique qu'un agent de la collectivité a ce statut de sapeur-pompier, Madame le Maire propose qu'une convention soit signée avec le SDIS pour la disponibilité de cet agent pendant son temps de travail auprès du Centre d'Incendie et de Secours de St Georges-de-Reintembault,

Madame le Maire explique que la disponibilité peut être opérationnelle et pour cause de formation de l'agent,

Madame le Maire propose :

- Que le sapeur-pompier volontaire soit autorisé à s'absenter pour des opérations de secours pendant son temps de travail, et que la commune demande la subrogation des indemnités du sapeur-pompier,
- Que le sapeur-pompier soit autorisé à participer à des actions de formation, et que la commune demande la subrogation des indemnités du sapeur-pompier,
- Que le sapeur pompier est autorisé à quitter son travail dès le déclenchement de l'alerte,
- Que les retards à l'embauche seront autorisés pour une intervention qui débuterait avant la prise d'embauche,
- Que le sapeur-pompier est autorisé à utiliser un véhicule de la commune pour rejoindre le Centre de Secours.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte la signature de la convention de disponibilité d'un sapeur pompier,**
- **Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous documents inhérents à cette décision.**

8) Référent randonnée Fougères Agglomération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Fougères Agglomération « a renouvelé sa convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Destination Fougères pour la période 2026 à 2028, dans l'objectif de poursuivre la valorisation des sentiers de randonnées du territoire. L'ambition de ce partenariat est de positionner le territoire en

tant que destination randonnée d'excellence, notamment en soutenant les 28 communes dans le développement d'une offre de randonnée en boucle multipratiques de qualité, mais aussi en accompagnant la structuration d'itinéraires attractifs comme la Régalante et le GR 37... »

Fougères Agglomération propose de désigner au sein de notre commune un élu référent « randonnée » qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Agglomération sur la valorisation des sentiers de randonnée,

Madame le Maire demande qui candidate :

Nelly PHILIPPEAUX et Vincent JACQUOT candidatent.

Il est procédé au vote.

Nelly PHILIPPEAUX : 4 voix

Vincent JACQUOT : 15 voix.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, nomme :

- Vincent JACQUOT, référent randonnée.

9) Représentant à l'Assemblée Spéciale de l'Office de Tourisme

Madame le Maire informe que la commune de St Georges-de-Reintembault est actionnaire de Destination Fougères et que à ce titre un membre du Conseil Municipal est désigné pour siéger au sein de l'Assemblée Spéciale de l'Office de Tourisme Destination Fougères.

Madame le Maire propose :

Mme Marylène GROUSSARD.

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

- Mme Marylène GROUSSARD, représentante à l'Assemblée Spéciale de l'Office de Tourisme.

10) Référent agent Comité des Œuvres Sociales

Madame le Maire rappelle la délibération du 12.05.26 nommant un délégué élu et un délégué agent au Comité des Œuvres Sociales,

Vu la demande de mutation de M. Pascal HERBEL,

Madame le Maire propose qu'un autre agent soit nommé « délégué agent » et correspondant local, au sein du COS,

Madame le Maire, propose :

- Mme Nelly GASNIER, déléguée agent et correspondant local

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Mme Nelly GASNIER, déléguée agent et correspondant local, au sein du COS.

FONCIER

11) Aménagement Eteurie

Cette question est reportée à une séance ultérieure.

Arrivée de Nathalie DOUARD et Nelly PHILIPPEAUX.

12) Foncier Résidence Le Parc

Madame le Maire présente une question qui a été soumise à la commission urbanisme du 9.06.26,

M. LEBOUTEILLER Denis, domicilié 1 résidence Le Parc à St Georges de Reintembault, entretient un espace d'environ 23,15 m² de la parcelle 506 (contiguë à son lot), appartenant à la commune.

Madame le Maire propose de :

- de céder une partie de la parcelle 506 à M. Lebouteyllier Denis,
- Fixer le prix de cette cession à 5 € le m²,
- Dit que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur
- S'assurer qu'il n'y a pas de réseaux.



Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions.

FINANCES

13) Loyer P'tit Mic

Vu la délibération du jeudi 28 mars 2024 de la commune fixant les montants des loyers de la location-gérance,

Vu les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes,

Vu le rapport de la CCI sur l'activité du P'tit Mic,

Vu l'avis de la commission Urbanisme,

Mme le Maire propose de geler le loyer prévu après les 6^e mois de location, soit un loyer de 640 € HT pendant encore 1 an, c'est-à-dire, jusqu'au 30 juin 2027,

Délibération : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte :

- **Le gel du loyer de 640 € HT pendant un an (jusqu'au 30 juin 2027)**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.**

14) Loyer logement la Valière

Compte tenu des travaux d'isolation et de rénovation de l'ensemble de l'appartement situé au n°3 La Valière et du changement de locataire,

Madame le Maire propose de réévaluer le loyer à compter du 1^{er} juillet 2026.

Logement	Loyer actuel mensuel	Proposition loyer mensuel
Logement T2 (55,56 m ²)	375,99 €	420 €

L'évolution de l'indice du coût de la construction sera appliquée au 1^{er} janvier de chaque année, dans les conditions prévues par la loi.

Délibération : le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

15) Taxe locale sur la publicité extérieure

Vu l'article L2333-9 du CGCT, stipulant que la commune est autorisée à revaloriser la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Ce tarif maximum appliqué est relevé par décret du ministère de l'intérieur.

Pour les communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants et qui appartiennent à un EPCI dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants. Il est possible d'appliquer le tarif suivant :

25 € du m² par an au 1^{er} janvier 2027.

Nous avons actuellement les affichages de :

Société	Emplacement	Grandeur panneau	Tarif 2026 applicable au 1 ^{er} janvier 2027
Affiovest	65 rue Jean Janvier	4 m ²	100 €
Affiovest	43 rue Julien Maunoir	4 m ²	100 €

Délibération : le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, l'augmentation actualisée par décret ministériel pour l'année 2027 tel que présenté ci-dessus, et autorise la Maire à émettre les titres correspondants.

16) Subventions aux associations 2026

La commission vie associative a étudié les demandes de subventions des associations pour 2026 lors de sa séance du 9 juin 2026. Sa proposition est la suivante :

Association	Demande 2026	Proposé par la commission au conseil municipal	Vote du conseil municipal
ACCA	1 750 €	1750	1750
ADMR	1 549 €	250	250
AMF	650,58 €	657,30	657,30
Amicale des Donneurs de Sang	150 €	150	150
Amis de la Grotte	350,00 €	350	350
APEL École Primaire Privée	1 000,00 €	900	900
Arrêt Crémaillère	-	-	
ASSG Danse	1 500 €	500	500
ASSG Volley	-	300	300
Association des Maires Ruraux		154	154
Association sportive Roquebleue	1 000 €	500	500
Autrefois St Georges	300 €	250	250
Basket Ball Louvignéen	200 €	150	150
Bruded	563,40 €	-	
Cinéma Julien MAUNOIR	7 000 €	5500	5500
Classes (Les)	150 €	150	150
CLIC	-	1130,81	1130,81
CLS Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de Rlt	1 600,00 €	1300	1300
Club de l'Espérance	300 €	300	300
Collège Julien Maunoir - Association sportive		500	500
Comité des Fêtes	2 100 €	2000	2000
Comité d'organisation Normandie Bretagne	-€	50	50
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	- €	2323,5	2323,50
FC Louvigné La Bazouge	1 100,00 €	800	800
Fraternelle (la)	1 500,00 €	1 300	1300
Livre aux 1000 zébus (Le)	400,00 €	200	200

Louvi'Gym	150-200	150	150
Marcheurs Du Beuvron	150,00 €	150	150
Office culturel des animations	1 524,00 €	1565	1565
PartaJEUX 35	400,00 €	400	400
Saint Georges de France		226,8	226,8
Société d'Agriculture du canton de Louvigné du Désert		494,35	494,35
Solidarité Paysans			
Team Dôme			
UNC	500,00 €	500	500
USEP	900 €	900	900
Croqueurs de pomme		50	50
TOTAL		25 901,76 €	25901,76 €

Délibération : *Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte, à la majorité, l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 et autorise le Maire à émettre les mandats correspondants.*

3 membres du conseil municipal n'ont pas pris part au vote (R Bordet - P LODE - V MIGNOT)
Ayant un intérêt dans une de ces associations.

Une remarque a été émise par M. V MIGNOT concernant le choix d'interrompre le soutien auprès de l'association BRUDED notamment pour sa vocation de développement durable. Réponse lui a été faite par Mme le Maire qu'au sein de Fougères Agglomération des services peuvent répondre à cette vocation de développement durable.

17) Tarif prix de journée ALSH

Madame le Maire propose de renouveler un prix de journée pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement,
Ce tarif s'appliquerait pour les sorties (type parc d'attractions...) et serait de 16 €,

Délibération : *Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, un prix de journée à 16 € pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.*

18) Subvention CCAS Voyages scolaires 2025

Subvention versée au CCAS pour les voyages scolaires

Le Conseil municipal,

Vu le montant accordé aux élèves domiciliés à St Georges de Reintembault pour les subventions aux voyages scolaires : 60 € par élève de St-Georges, plafonné à 1/3 des dépenses.

Vu la délibération du 25.04.2019, stipulant que cette subvention soit versée aux familles directement par le biais du CCAS.

Une dotation de compensation est alors versée par la commune au CCAS en fin d'exercice comptable.

Pour l'année 2025, le montant versé, au titre des subventions accordées aux élèves domiciliés à St Georges, par le CCAS est de 1 525,88 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **Accepte le versement d'une subvention au CCAS d'un montant de 1 525,88 € au titre de l'année 2025.**
- **Autorise le Maire à exécuter les écritures comptables correspondantes et tous documents inhérents à cette décision.**

19) Décision modificative n° 2

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu le budget primitif adopté par délibération en date du 5 mars 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	BP 2026+ DM 1	DM n° 2	BP + DM 2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2188 Autres immobilisations corporelles <u>Opération 208</u> Mairie	3 179 €	+ 1 000 €	4 179 €
2188 Autres immobilisations corporelles <u>Opération 213</u> Signalétique	6999 €	+ 1 000 €	+7 999 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
10222 FCTVA	25 660 €	+ 2 000 €	27 660 €

Délibération : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative sus-énoncée.

20) Participation au multi-accueil pour l'année 2025

Selon le bilan financier 2025 du multi accueil de Louvigné-du-Désert désormais dénommé « Crèche Pierre de Lune », le reste à charge de la Commune de Louvigné-du-Désert est de 111 316 €. Ce montant est à répartir entre les communes utilisatrices, soit 11 933 €. pour la commune de Saint-Georges-de-Reintembault.

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental va faire l'acquisition du bâtiment Poulard de l'IME pour l'installation des Mineurs Non Accompagnés.

QUESTIONS DIVERSES